

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 DECEMBRE 2010 A 20 H 30**

1°) Considérant qu'il y a lieu de régler les dépenses engagées avant le vote du budget primitif 2011 et qu'il n'y a pas lieu de différer le paiement des sommes dues pour des opérations réalisées, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à régler les factures correspondant aux dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent et aux dépenses de fonctionnement sur la base du budget précédent.

2°) Diverses décisions modificatives budgétaires ont été effectuées. Le Conseil Municipal a voté des crédits supplémentaires et effectué des virements de crédits sur les budgets Lotissement de Saint Martial, transports scolaires, eau potable et le budget communal.

3°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner le SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de modernisation et de sécurisation du réseau électrique basse tension au lieu-dit Les Brosses Perrot,
- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

4°) Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité les nouveaux tarifs 2011 suivants :

- **Bascule municipale (tarifs inchangés) :**
  - \* Tare ..... 2,50 €
  - \* Pesées jusqu'à 15 tonnes ..... 4,00 €
  - \* Pesées supérieures à 15 tonnes ..... 6,00 €
- **Redevances eau potable :**
  - \* Charges fixes par branchement ..... 43,00 €
  - \* Prix du mètre cube d'eau consommé ..... 0,65 €
  - \* Location du compteur ..... 11,00 €

(Comme l'année dernière, les charges fixes seront facturées en juin et la consommation et location du compteur en décembre. De plus, le tarif de l'eau vendue à la commune de St Hilaire La Treille est fixé à 0,65 €/m<sup>3</sup>).

- **Redevances assainissement :**
  - \* Charges fixes par branchement ..... 65,00 €
  - \* Prix au mètre cube d'eau consommé ..... 0,42 €
- **Repas cantine scolaire :**
  - \* 1,96 € pour les scolaires,
  - \* 3,16 € pour les adultes.

(En cas d'absence des élèves, les repas seront décomptés seulement si l'enfant est absent au moins 4 jours durant la période de paiement).

- **Location salles de la mairie (tarifs inchangés) :**
  - \* Caution ..... 80,00 €

LOCATION SALLE DU BAS (Associations de la commune = 31,00 € - Particuliers de la commune = 80,00 € - Assoc. et particuliers hors commune = 120,00 €)

LOCATION CUISINE (Associations = 31,00 € - Particuliers de la commune = 65,00 € - Associations et particuliers hors commune = 90,00 €)

LOCATION SALLE POUR VIN D'HONNEUR (Associations de la commune = Gratuit Particuliers de la commune = 48,00 € - Associations et particuliers hors commune = 65,00 €)

LOCATION SALLE du HAUT ou SALLE du BAS POUR REUNION, STAGE, FORMATION (à l'exception de toute activité commerciale) Associations ou organismes publics et particuliers ou organismes privés de la commune = Gratuit - Organismes privés ou particuliers Hors commune = 60,00 Euros (la journée)

FORFAIT LAVAGE (Cuisine et arrière-cuisine = 21,00 €)

(Des arrhes seront demandés lors de la réservation uniquement pour les particuliers et les associations hors commune, soit 25% du prix de la location).

- Droit de place : Il est fixé à 36 euros à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 pour les camions vente qui seraient autorisés à stationner sur le champ de foire.

5°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de prescrire l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur le territoire de la commune,
- de solliciter les services de la Direction Départementale des Territoires aux fins de conseils et d'apport méthodologique,
- d'associer Madame l'architecte des Bâtiments de France à l'élaboration de ce plan,
- dit que les associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que les associations représentatives des commerçants implantées sur le territoire communal pourront, à leur demande, être associées à l'élaboration de ce plan,
- acte le principe de réalisation de diagnostics des Etablissements recevant du public via un groupement de commandes,
- autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

6°) Vu la nécessité d'équiper la salle des fêtes d'un ampli sono pour faciliter l'animation des manifestations organisées par les associations, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à réaliser cet équipement et à mandater la facture présentée par la SARL SYNTEL, d'un montant de 461,61 € TTC, en section d'investissement du budget communal.

7°) Les descentes de gouttière des locaux scolaires (côté rue) ont été remplacées par des « dauphins » en fonte afin de limiter les actes de dégradation. Ces travaux réalisés en urgence par l'entreprise PHILIPPON Bernard à St Sulpice-Les-Feuilles se sont élevés à 1675,60 € TTC.

De plus, afin d'améliorer le rendement du système de chauffage de l'école, il est nécessaire d'installer un nouveau brûleur sur la chaudière. Ces travaux ont été

effectués par l'entreprise Roland PHILIPPON d'Arnac-La-Poste, pour un montant de 1467,92 €. Ces dépenses seront mandatées à la section d'investissement du budget communal.

8°) Le Conseil Municipal a décidé de commander auprès de la Société ADEQUAT à VALENCE, une armoire de 8 casiers sur deux colonnes avec serrure et passe-partout et 7 chaises tissu « non feu », pour un montant de 1025,10 € TTC, dépense mandatée à la section d'investissement du budget communal.

9°) Le mur de soutènement de la route dite « de la Piscine » s'est affaissé sous l'action de l'eau de ruissellement. Le Conseil Municipal a donc décidé la reconstruction de ce mur. Pour ce faire, le devis de l'entreprise BOUSSARDON Thierry a été accepté pour un montant de 2 984,52 € TTC.

De plus, Le mur d'enceinte du parc de la mairie est en très mauvais état. Le Conseil Municipal a donc décidé de faire réaliser les travaux de démolition par l'entreprise SARL TPRL dont le devis s'élève à 2641,96 € TTC. Ces dépenses seront mandatées en section d'investissement du budget communal.

10°) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'organisation d'une programmation culturelle sur la période du 1<sup>er</sup> semestre 2011, pour un coût global de 1 911 € TTC, soit Le Journal de Jules Renard le 24 février 2011 et les Contes Tziganes et Manouches le 17 mai 2011. Il a approuvé le plan de financement suivant (Conseil Régional du Limousin : 1000 € - Billetterie : 650 € - Autofinancement : 261 €) et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subvention auprès du Conseil Régional.

11°) Le Conseil Municipal avait décidé l'aliénation du sol du chemin rural et des délaissés de chemins ruraux aux lieux-dits « Les Cartiers » et « Puyroger » suite à l'enquête publique (la vente de ces différentes parcelles se faisant au profit de Mme HUBERSON Nadine, M. FERRE Michel, M. WATERS Yan et M. LECHAT Alfred). Le Conseil Municipal a décidé de donner pouvoir à Monsieur Le Maire de signer les actes notariés relatifs à l'opération précitée.

A Arnac-La-Poste, le 28 janvier 2011  
Le Maire,